

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE DU SENEGAL

PARAISANT LE SAMEDI DE CHAQUE SEMAINE

ABONNEMENTS ET ANNONCES	TARIF DES ABONNEMENTS				ANNONCES ET AVIS DIVERS
Pour les abonnements et les annonces s'adresser au directeur de l'imprimerie nationale à Rufisque.	VOIE NORMALE		VOIE AERIEENNE		La ligne 1.000 francs
	Six mois	Un an	Six mois	Un an	
Les annonces doivent être remises à l'imprimerie au plus tard le mardi. Elles sont payables d'avance.	Sénégal et autres Etats de la CEDEAO		15.000f	31.000f.	Chaque annonce répétée Moitié prix
	Etranger : France, RDC R.C.A. Gabon, Maroc. Algérie, Tunisie. Etranger : Autres Pays		-	20.000f. 40.000f	
Toute demande de changement d'adresse ainsi que les lettres demandant réponse devront être accompagnées de la somme de 175 francs	Prix du numéro		Année courante 600 f	Année ant. 700f.	(Il n'est jamais compté moins de 10.000 francs pour les annonces).
	Par la poste :		Majoration de 130 f par numéro		
	Journal légalisé		900 f	Par la poste -	
					Compte bancaire B.I.C.I.S. n° 1520 790 630/81

S O M M A I R E

PARTIE OFFICIELLE

ORDONNANCES ET DECRET

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

- 2020
- 28 avril Ordonnance n° 004-2020 portant modification des prévisions et autorisations de recettes et des dépenses du budget général 921
- 30 avril Ordonnance n° 005-2020 aménageant des mesures dérogatoires au fonctionnement des conseils départementaux, municipaux et de ville 924

MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET

- 2020
- 24 avril Décret n° 2020-986 instituant une taxe parafiscale au profit du Fonds pour l'habitat social dénommée « taxe sur le ciment » 925

PARTIE OFFICIELLE

ORDONNANCES ET DECRET

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Ordonnance n° 004-2020 du 28 avril 2020 portant modification des prévisions et autorisations de recettes et des dépenses du budget général

RAPPORT DE PRESENTATION

La pandémie du coronavirus COVID-19 constitue aujourd'hui une menace à la viabilité économique et sociale à laquelle n'échappe aucun pays au monde. Tous les Etats, particulièrement les plus développés paient un lourd tribut en termes de pertes en vies humaines et de repli de leurs activités économiques, se traduisant par un renforcement de la précarité des emplois et des conditions de vie de millions de personnes. On observe une crise économique inédite, à la fois, de par sa nature et son ampleur.

Ainsi, les conséquences brutales de la pandémie du COVID-19 débordent aujourd'hui le champ sanitaire puisque se trouvent ébranlées, à des degrés divers, les structures économiques et sociales, voire politiques, des nations.

Elle n'est pas aussi sans conséquence, aux plans financier et géopolitique, avec des replis identitaires et la prise de mesures de protection au niveau des Etats.

On note aujourd'hui :

- la désorganisation des échanges et des chaînes de valeur, qui pénalise les exportateurs de produits de base ;
- la réduction des flux de financement étrangers (transferts de fonds des migrants, recettes touristiques, investissements directs étrangers, aide étrangère) et la fuite des capitaux ;
- la forte pression sur les systèmes et les personnels de santé.

Il ressort des prévisions récentes du FMI, que l'économie du continent africain devrait se contracter de 1,6 % en 2020 et le revenu réel par habitant devrait baisser encore plus, de 3,9 % en moyenne. A cet égard, la priorité devrait consister à accroître les dépenses de santé pour sauver des vies et mettre en place des transferts sociaux en faveur des personnes dont les moyens d'existence sont bouleversés.